



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 23 JUIN 2025
PROJET DE DELIBERATION N° 2025-05

Objet : Compte Financier Unique 2024

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, le 23 juin 2025 à 18h30, en Mairie, en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Président du CCAS.

Présents :

Monsieur FRAYSSE, Président, Mesdames AMIRI, BASTOUL, BOUETARD, DOGBO, ESTRAMANHO, JAUBERTY, LAFAYE et Monsieur CARACENA, membres du Conseil d'administration.

Absents représentés :

Madame CHOUATAH représentée par Madame AMIRI ;
Monsieur CLOUVEL représenté par Madame BOUETARD ;
Madame CROS représentée par Madame LAFAYE ;

Absents :

Mesdames CADIOU, CRUEIZE, HAGEN, PROVOTAL et Monsieur DHONDT.

Secrétaire de séance :

Monsieur CARACENA

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et chapitre ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°02/2024 du 11/04/2024 concernant le vote du Budget Primitif 2024 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°07/2024 du 24/06/2024, portant affectation du résultat de l'exercice 2023 pour le budget CCAS ;

VU le rapport de présentation ;

CONSIDÉRANT la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2024 222 550,09€
- Recettes de l'exercice 2024 265 377,50€
- **Résultat réel de l'exercice 2024 42 827,41€**
- Excédent antérieur reporté 22 075,50€

Rapporteur :
M. le Président

Convocation :
Le 19 juin 2025

Pièce(s) jointe(s) :
Compte Financier Unique 2024
Détails articles budgétaires 2024

Nombre de membres en exercice	17
Présents	9
Représentés	3
Votants	12

- **Résultat de clôture de fonctionnement 2024**

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2024 6 241,65€
- Recettes de l'exercice 2024 6 436,08€
- **Résultat réel d'investissement 2024** 194,43€
- Excédent antérieur reporté 11 551,01€
- **Résultat de clôture d'investissement 2024** 11 745,44€

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire imposée au Conseil d'Administration du CCAS (sans la présence du Président qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'année N-1 pour le budget du CCAS ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ARRÊTE les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2024, tels que résumés ci-après :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2024 222 550,09€
- Recettes de l'exercice 2024 265 377,50€
- **Résultat réel de l'exercice 2024** 42 827,41€
- Excédent antérieur reporté 22 075,50€
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2024** 64 902,91€

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2024 6 241,65€
- Recettes de l'exercice 2024 6 436,08€
- **Résultat réel d'investissement 2024** 194,43€
- Excédent antérieur reporté 11 551,01€
- **Résultat de clôture d'investissement 2024** 11 745,44€

APPROUVE la sincérité des résultats de l'exercice 2024.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 23 juin 2025

Le Président



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr